



VILLE DU PECQ

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 AVRIL 2023


Nombre de conseillers municipaux
en exercice : 33

En vertu de l'article L.2131-1 du
C.G.C.T.,

Le Maire du Pecq certifie que la
convocation à la présente séance a été
adressée aux conseillers municipaux en
date du 5 avril 2023

et atteste que le présent document a
été publié par voie électronique le

18 AVR. 2023
transmis en Sous-Préfecture le
14 AVR. 2023
et qu'il est donc exécutoire.

Le Maire,

Laurence BERNARD

Présents : Mme BERNARD, Maire, Mme WANG, M. AMADEI, M. SIMONNET, M. FOURNIER, Mme DE BROSSES, M. PRACA, Maires-Adjointes,
Mme JOURDRIN, Mme BESSE, Mme CLARKE, Mme SERIEYS, M. LELUBRE, Mme WEILL-LOGEAY, M. MANUEL, Mme MAMBLONA-AMIEZ, M. KADDIMI, Mme MORAINÉ, M. HULLIN, Mme BEHA, M. FRANÇOIS, Mme CAMPION-GAILLEUL, M. SIMONIN, Mme DE CHABOT, M. CHARLES, Mme THEBAUD, M. BIZET, Conseillers Municipaux,

Pouvoirs :

M. DOAN, pouvoir remis à Mme WANG
Mme DESFORGES, pouvoir remis à M. SIMONNET
M. GALPIN, pouvoir remis à M. AMADEI
M. BESSETTES, pouvoir remis à Mme de BROSSES
M. BUYS, pouvoir remis à Mme THEBAUD
Mme SAMPIERI, pouvoir remis à M. BIZET

Absents :

M. LEPUT

Secrétaire de séance : Raphaël PRACA

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de Madame Laurence BERNARD, Maire. Le procès-verbal de la séance du 13 février 2023 est approuvé à l'unanimité des présents et des représentés. La séance est levée à 22 heures 55.

N° 23-2-19

OBJET

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. SIMONNET explique qu'il est nécessaire de présenter le tableau des effectifs qui comporte certains ajustements, ainsi que la suppression et la création de certains postes.

Concernant les modifications, certains cadres d'emplois ont été ajoutés sur certaines fonctions pour pallier aux difficultés de recrutement (adjoint de la vie sociale au grade d'adjoint administratif, coordinateur enfance au grade d'adjoint d'animation, directrice de crèche au grade d'infirmier en soins généraux...). De plus, il est apparu cohérent de regrouper certains postes (chef cuisinier de la cuisine centrale de crèche et de la cuisine centrale, agent de portage et agent de buanderie avec agent de restauration...).

Le poste de Directeur du pôle Education Jeunesse et Sports ainsi que celui de Responsable de l'environnement et de l'espace public sont supprimés : en effet les difficultés de recrutement nous amènent à repenser l'organisation sans ces postes. Il est également nécessaire de supprimer 2 postes d'adjoints administratifs qui ne sont pas pourvus.

Parallèlement, des créations de postes sont apparues nécessaires.

Dans le cadre de la politique de sécurité de la ville, il est nécessaire de créer 1 poste de policier municipal.

La piscine de la Ville étant ouverte 7 jours sur 7, 1 poste d'agent de caisse et d'entretien à temps non complet (28h hebdomadaire) doit être également créé.

Pour finir, plusieurs agents de la petite enfance travaillent à temps non complet (80% ou 90%), il est donc nécessaire de créer 1 poste d'auxiliaire de puériculture pour compléter le temps de travail des agents afin de respecter les taux d'encadrement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 16 mars 2023,

Vu l'avis de la Commission Finances - Ressources Humaines - Administration Générale du 3 avril 2023,

Considérant que le tableau des effectifs représente les postes créés par délibération en Conseil Municipal,

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés :

APPROUVE la modification du tableau des effectifs en annexe.

PRECISE que les postes pourront, le cas échéant, être pourvus par des agents non titulaires dans les conditions prévues par le Code Général de la Fonction Publique, notamment selon les articles L332-13, L332-14, L332-8 2°, L332-23 1° ou L332-23 2°.



Fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Laurence BERNARD

Adressé de l'émission en préfecture
078-217804814-20230412-23-2-19-DE
Date de télétransmission : 14/04/2023
Date de réception préfecture : 14/04/2023